



PRÉFET DU NORD

Lille, le 30 novembre 2011

Communiqué de presse

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE NORD : "Osez en parler"



Le 16 novembre dernier, Pascal Joly, préfet délégué à l'Egalité des Chances, a présidé la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui réunit les services de l'Etat, les parquets, le Conseil général et les partenaires associatifs.

Les dernières statistiques montrent hélas que la lutte contre ce fléau ne doit pas faiblir dans le département du Nord. En effet, en 2011, 2 femmes par jour sont examinées par le service médico-légal du centre hospitalier régional de Lille pour violences conjugales ; 2,5 appels par jour reçus par le SAMU59 le sont pour des violences faites aux femmes ; la police a enregistré une hausse de 14 % des faits de violences intra-familiales.

Dans le Nord, la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes s'est renforcée notablement depuis 3 ans, pour permettre une meilleure visibilité des actions menées, des dispositifs existants et des orientations les plus pertinentes à prendre afin de rendre toujours plus efficace la prise en charge des victimes de violences dès le signalement des faits jusqu'à leur retour à l'autonomie :

- signature du protocole départemental le 1er avril 2008 par l'ensemble des membres de la commission départementale
- nomination de 4 référentes départementales pour améliorer la coordination des acteurs et fluidifier les réseaux dès septembre 2009
- réalisation d'un diagnostic territorial 2008 - 2010 des dispositifs d'appui et de prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs auteurs présenté à la commission en novembre 2010.

La réunion du 16 novembre dernier a été l'occasion de présenter les actions entreprises depuis un an par chacun et de souligner le dynamisme des réseaux d'acteurs, mais aussi l'occasion d'exposer les orientations du projet d'avenant au protocole du 1er avril 2008 qui doit réaffirmer l'engagement triennal et la mobilisation de chacun des acteurs autour d'actions partenariales pertinentes.

En 2011, l'Etat a consacré près de 1,5 million d'euros dans cette politique au travers de divers moyens d'action que sont : le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (480 000 euros), les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes financées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (140 000 euros), des crédits Droits des femmes (350 000 euros) ou des crédits dédiés à l'hébergement des victimes (500 000 euros).

Ces nouvelles orientations départementales s'inscrivent dans le cadre du 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes énoncé par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, le 11 avril dernier, qui s'étend à toutes les formes de violences (violences conjugales, viols, violences faites aux femmes au travail, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution) et de la nouvelle loi du 9 juillet 2010 relative aux violences spécifiquement aux femmes qui introduit l'ordonnance de protection.

Le 25 novembre dernier, la ministre a lancé la dernière campagne de communication "Osez en parler" afin de continuer à libérer la parole des femmes victimes de violences. "Osez en parler" c'est aussi répondre aux femmes victimes dès le signalement des faits jusqu'à leur retour à l'autonomie.